



licenciement et ensuite transaction

Par **moser78**, le **18/09/2009** à **12:49**

Bonjour,

je ne me suis pas présenté à mon poste de travail depuis début septembre en accord avec mon entreprise dans le but d'obtenir un licenciement et après une transaction "donc un avoir financier" mais voilà ma question le licenciement doit-il se faire avant la transaction ? pour le licenciement, que doit apparaître sur celui-ci pour que la transaction soit sûre car celle-ci pour le moment n'est que verbale ?? (j'ai peur de signer mon licenciement et que la transaction ne se fasse pas)

merci de m'éclaircir c'est assez urgent

je vous remercie d'avance de toutes vos réponses

Moser78